

Le Royaume-Uni veut assurer la gratuité de la cigarette électronique auprès des fumeurs pauvres. Il y voit un moyen d'accroître leur longévité.

PASCAL MARTIN

**P**romouvoir et rembourser la cigarette électronique pour que les fumeurs pauvres vivent plus longtemps : telle est l'ambition de Sajid Javid, le secrétaire d'Etat britannique à la Santé et à la Protection sociale. Un « livre blanc » détaillera au printemps cette « révolution du vapotage » qui, sur le papier, doit permettre aux médecins généralistes de prescrire à leurs patients l'e-cigarette rendue gratuite par le National Health Service (NHS).

La cigarette tue 64.000 personnes chaque année outre-Manche. En 2021, l'Agence de réglementation des médicaments et des produits de santé a publié une série de directives qui ont ouvert la voie à la prescription de la cigarette électronique sous licence médicale pour les fumeurs de tabac qui souhaitent arrêter. Le ministre Javid y joint une dimension sociale en s'engageant à lutter contre les disparités de santé. Plus on est pauvre, moins on se soigne. C'est vrai pour le covid comme pour le tabac...

Au Royaume-Uni, la différence de longévité observée entre les zones riches et pauvres a doublé depuis le début des années 2000. « A Westminster, l'espérance de vie masculine est passée de 77,3 à 84,7 ans ; un bond de 7,4 ans. Mais pour les hommes de Blackpool (nord-ouest de l'Angleterre - NDLR), le chiffre est passé de 72 à seulement 74,1 ans, soit une augmentation de 2,1 ans », relate le *Times*. Toujours à Blackpool, la durée de vie en bonne santé d'un fumeur est de 53,3 ans alors qu'elle grimpe à 71,9 ans dans les quartiers huppés du sud-ouest de Londres.

**Tout sauf anodin**

L'e-cigarette n'est pas pour autant un produit anodin. Si elle ne contient ni goudron ni monoxyde de carbone à l'origine des cancers et des maladies cardio-vasculaires, elle est en revanche chargée en nicotine, la substance qui conditionne l'addiction au tabac. Cet entre-deux contraint les scientifiques à rester prudents. En 2019, l'OMS avait jugé la cigarette électronique « incontestablement » nocive.

Cette valse-hésitation est plus que jamais d'actualité. En Belgique, le Conseil supérieur de la santé reste sur sa ligne : « L'e-cigarette est dangereuse en raison de la présence de nicotine, mais aussi de



L'accès des plus pauvres à l'e-cigarette permettrait de les arracher au tabagisme. C'est en tout cas ce que professe le Britannique Sajid Javid. © LE SOIR.

## L'e-cigarette au secours des pauvres : shocking ?

la foule de liquides non répertoriés qu'elle vaporise, et pose question en termes de toxicité et de cancérogénéité », pointe son directeur, Jean Nève. *A contrario*, le conservateur britannique Sajid Javid estime qu'elle a un rôle à jouer face à la quasi-impossibilité d'arracher certains fumeurs à l'addiction. L'industrie du tabac, qui cherche à se réinventer (lire ci-dessous), ne demande qu'à y trouver son compte.

Mais échanger un poison contre un poison moins dangereux, est-ce bien moral ? La morale n'a rien à voir là-dedans, selon les experts en santé publique que nous avons interviewés. L'essentiel est d'essayer de sauver des vies. « Le même raisonnement vaut pour les médicaments et leurs effets secondaires », estime ainsi Elisabeth Paul, professeure de santé publique à l'ULB. « Surtout en Grande-Bretagne où les décisions en matière de santé font, en toute transparence, l'objet d'un rapport coût/bénéfice. »

Cet arbitrage est ici dicté par la « barrière individuelle », explique Sandy Tubeuf, professeure à l'UCLouvain. En résumé : certains individus sont incapables d'arrêter de fumer, qu'importent les moyens développés (campagnes d'information, hausses de prix, paquet neutre...) et les substituts prodigués (pachs...). « Nous ne sommes pas tous égaux en termes de comportements. Si un fumeur résiste à tout ce qui a été mis

en place pour lui permettre d'arrêter, il faut trouver des solutions qui ont des effets moins délétères, car c'est de toute façon mieux. »

Une forte addiction peut se faire aux dépens de besoins vitaux. « Dans les milieux les plus précarisés, certains préfèrent allouer leur peu d'argent à la cigarette plutôt que de manger », poursuit Sandy Tubeuf. « Pour ceux-là, la cigarette électronique donnera un avantage de santé publique - puisqu'elle sera gratuite - et un gain en années de vie. Moins de cancers, moins d'hospitalisations, et donc, une facture moins lourde pour le système de santé publique. »

« La démarche britannique est très bonne », juge Suzanne Gabriels, à la Fondation contre le cancer. « Le problème, c'est que les e-cigarettes sont aujourd'hui nombreuses sur le marché et que l'on ne connaît pas les conséquences que génère leur usage à long terme. Il faut donc aller vers une e-cigarette médicale, ce qui prendra encore beaucoup de temps. *A fortiori* chez nous, en raison du Brexit. »

**Un chèque de 20 euros**

D'autres solutions sont actuellement testées. Une récente étude menée auprès de femmes enceintes françaises a mis en avant l'avantage qu'il y aurait à proposer des incitants financiers en échange d'un arrêt tabagique total dû-

ment contrôlé par des tests salivaires. L'expérience a porté sur 460 femmes (de 18 ans et plus) qui fumaient quotidiennement au moins cinq cigarettes ou trois cigarettes roulées. Un premier chèque de 20 euros leur était remis, ce montant augmentant progressivement au fil de l'étude.

Conclusion : « Les incitants financiers visant à récompenser l'abstinence tabagique comparée à l'absence de tels incitants ont été associés à un taux d'abstinence croissant chez les fumeuses enceintes. Les incitants financiers liés à l'abstinence tabagique pourraient être utilisés comme une intervention efficace et sûre pour aider les fumeuses enceintes à ne plus fumer. »

On en revient à l'interrogation de départ : financer l'abandon d'une addiction (le tabac, l'alcool, la *junk food*, etc.) chez les plus pauvres avec l'argent public, est-ce salubre ? Le gain réalisé en termes de longévité des individus et l'allègement du poids financier supporté par le système de santé peuvent constituer une réponse. Mais où fixer les limites ? C'est bien la question.

*Il faut aller vers une e-cigarette médicinale, ce qui prendra encore beaucoup de temps*

Suzanne Gabriels

experte en prévention du tabagisme à la Fondation contre le cancer

”

## Le cigarettier La perspective d'aller vers un « good business »

P.M.A.

**L'**industrie du tabac observe avec une attention soutenue les soubresauts de l'e-cigarette. Les ventes de vapoteuses ont explosé ces dernières années, faisant miroiter l'opportunité de regagner du terrain et de l'argent là où la cigarette classique en a perdu. C'est ainsi qu'en 2018, le groupe Philip Morris International (PMI) a racheté 35 % de Juul® pour 12,8 milliards de dollars (11,3 milliards d'euros). Depuis, la vente des vapoteuses Juul® a été mise à l'arrêt dans plusieurs pays européens, en raison de la limite du taux de nicotine fixé à 19,9 mg/ml.

Cet échec n'est pas le seul qu'ait eu à encaisser le fabricant de Marlboro. En novembre dernier, PMI a dû retirer son IQOS du marché américain face au ci-

garettier Reynolds qui l'accusait d'avoir violé certains de ses brevets dans la technologie du « tabac chauffé ». Philip Morris a eu beau clamer qu'un retrait du marché de ce produit nuirait à la santé publique en renvoyant les fumeurs vers le tabagisme classique, rien n'y a fait.

En 2021, l'OMS estimait que « le tabagisme est responsable de 25 % de la mortalité totale imputable au cancer dans le monde, et constitue la principale cause de cancer du poumon ». Le paradoxe veut que les cigarettiers affirment aujourd'hui faire partie de la solution au problème qu'ils ont eux-mêmes créé. Avec retard, ils poussent au recours à l'e-cigarette.

Pour Grégoire Verdeaux, le patron des affaires extérieures de Philip Morris Monde, la décision britannique d'assu-

*Le vapotage aide au sevrage. Brandir le principe de précaution contribuerait à ce que les gens continuent à fumer*

Grégoire Verdeaux

Senior Vice President External Affairs de Philip Morris

”

rer la gratuité de la cigarette électronique auprès de certains fumeurs est « logique » : « Les avis scientifiques que le gouvernement Johnson a reçus sont favorables. Le vapotage aide au sevrage. Brandir le principe de précaution contribuerait au contraire à ce que les gens continuent à fumer. » Le recours à l'e-cigarette aurait en outre ici une vertu financière : « Une personne modeste de Blackpool passera en moyenne de 1.600 euros de taxes sur le tabac annuellement à la gratuité garantie par le NHS. »

Le monde anglo-saxon aurait un « coup d'avance ». Grégoire Verdeaux prend à témoin la décision néo-zélandaise d'interdire la cigarette classique à partir de 2025 : « Si cette échéance est rendue possible, c'est parce qu'il existe déjà là-bas un accès organisé aux alter-

natives, dont le vapotage. » PMI « considère » par ailleurs avec attention le cahier des charges britannique. En attendant, la décision du ministre Sajid Javid est perçue comme « un message extrêmement positif pour l'industrie du tabac ». Elle doit lui permettre d'intégrer « un good business » qui répondra aux exigences de l'époque.

Quant à la Belgique, « elle a une attitude extrêmement conservatrice sur le sujet ». « Une des raisons pour lesquelles Philip Morris ne met pas ses produits sans fumée sur le marché belge est que l'on nous obligerait à le faire comme s'il s'agissait de cigarettes (paquet neutre, etc.) », précise Grégoire Verdeaux. PMI a porté l'affaire devant le Conseil d'Etat au motif que son produit de tabac à chauffer est un produit de tabac sans fumée, sans combustion.